AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

219C2014
FR0000060121-FS0921

21 octobre 2019

Déclaration de franchissement de seuil (articles L. 233-7 du code de commerce)

SAINT JEAN GROUPE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 21 octobre 2019, la société par actions simplifiée Eximium[1] (9 place Jules Nadi, 26100 Romans) a déclaré avoir franchi en hausse, le 18 octobre 2019, le seuil de 5% du capital de la société SAINT JEAN GROUPE[2] et détenir 231 051 actions SAINT JEAN GROUPE représentant autant de droits de vote, soit 6,89% du capital et 4,02% des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions SAINT JEAN GROUPE hors marché et sur le marché.

[1] Contrôlée par M. Michel Baulé.
[2] Anciennement dénommée SABETON.
[3] Sur la base d'un capital composé de 3 355 677 actions représentant 5 741 569 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.